



COMMUNE D'ARRAS-

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le

ID : 007-210700159-20230221-ARR132023-AR

S<sup>2</sup>LOW

**Arrêté pour éboulement sur le Chemin du Saint-Joseph  
Interdiction de circuler à tout véhicule à moteur**

Arrêté n° 13-2023

Le Maire d'ARRAS-SUR-RHONE (Ardèche) ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2212-4 ;

**Vu** l'éboulement d'un mur de soutènement situé Chemin du Saint-Joseph (chemin de randonnée qui part du cimetière jusqu'à la limite avec la commune d'Ozon ;

**Considérant** la dangerosité du site et le risque d'éboulement ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public et la circulation des personnes ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'accès au Chemin du Saint-Joseph est interdit à tout véhicule motorisé.

**Article 2** : La zone concernée a été délimitée, balisée et interdite d'accès :

**Du 21 février 2023 jusqu'à remise en état du Chemin du Saint-Joseph  
(Chemin de randonnée qui part du cimetière jusqu'à la limite avec la commune d'Ozon)**

**Article 3** : Toute personne ne respectant les dispositions du présent arrêté verront leur responsabilité engagée et un procès verbal dressé en cas d'infraction.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin 69433 LYON cedex 3, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application information « télérécourts citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5** : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Monsieur le Maire d'Arras-sur-Rhône,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Tournon-sur-Rhône,
- Monsieur le Sous-Préfet de Tournon-sur-Rhône

Fait à Arras sur Rhône, le 21 février 2023

Affiché sur le site le 21 février 2023  
Affiché en mairie le 21 février 2023

Le Maire,  
Jean-Marc MOUTON

